

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 11 octobre 2019

6 ème Commission N° CP-2019-9-6-2

Service instructeur DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Résumé: Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur de la préservation de l'environnement, du développement durable et propose de soutenir deux structures œuvrant dans ces domaines, à savoir l'association Euromaïs pour une subvention d'un montant de 5 500 € et Bio en Grand Est pour une subvention d'un montant de 5 000 €, soit un montant total de 10 500 €. Ce rapport à fait l'objet d'un avis favorable de la 6ème Commission réunie le 13 septembre 2019.

Conformément au rapport budgétaire relatif à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'année 2019 (délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018), un montant de 60 000 € a été inscrit au sein du budget départemental pour l'encouragement à l'agriculture et au développement rural dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant au développement des mêmes objectifs que notre collectivité, à savoir la préservation de l'environnement, le développement durable.

Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir :

1. l'association Euromaïs pour l'organisation de la manifestation « Innov&moi » qui a eu lieu les 11 et 12 septembre dernier à GRUSSENHEIM. Cet évènement a présenté aux agriculteurs, aux élus, aux techniciens et aux étudiants les innovations actuelles et à venir dans le domaine des grandes cultures selon les concepts de l'agroécologie. Le montant de la subvention départementale serait de 5 500 €.

2. Bio en Grand Est (anciennement OPABA) pour mener des opérations collectives de sensibilisation à destination du monde agricole et accompagner des conversions à l'Agriculture Biologique dans le Haut-Rhin. Le montant de la subvention départementale serait de 5 000 €.

En conclusion, je vous propose de :

- soutenir les deux organismes cités précédemment pour les opérations qu'ils mènent aux côtés de notre collectivité en faveur de l'innovation en matière agricole, de l'environnement et de l'agriculture bio,
- leur attribuer une subvention d'un montant total de 10 500 €, réparti selon le tableau en annexe du présent rapport.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, Chapitre 65, Fonction 928, Nature 6574.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT